

Des problèmes de santé ? Un handicap ? Vous pouvez demander une golden place

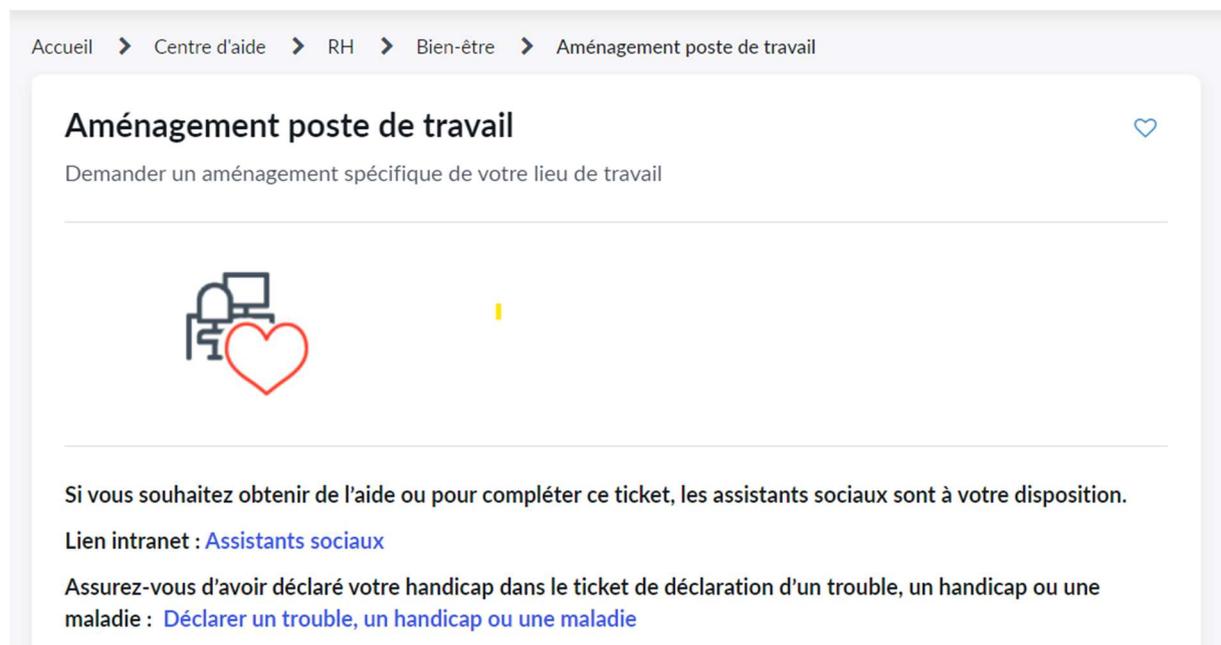
Demander une Golden Place

Les personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie (par exemple, les utilisateurs de fauteuils roulants, les malvoyants, etc.) peuvent demander une "Golden Place" si nécessaire. Une "Golden Place" est un endroit spécifique où un employé particulier a la priorité. En d'autres termes, **une "Golden Place" est un poste de travail réservé aux employés qui ont besoin d'un équipement spécifique qui est difficile à déplacer** (par exemple, un écran spécifique, une imprimante personnelle pour des raisons médicales, etc.) Pour faire une demande de Golden Place, **contactez le Service Bien-Être via le Service Portal**, en créant un **ticket sous la rubrique "Aménagement poste de travail"**.

L'assistant social examinera ensuite votre demande et discutera avec vous des solutions possibles.

Vous pouvez également contacter en direct les assistants sociaux. Consulter leurs données de contact.

Source : Intranet : <https://minfinbe.sharepoint.com/sites/minfin-intranet/FR/postedetravail/Pages/Dynamic%20Office/FAQ.aspx>



Accueil > Centre d'aide > RH > Bien-être > Aménagement poste de travail

Aménagement poste de travail

Demander un aménagement spécifique de votre lieu de travail



Si vous souhaitez obtenir de l'aide ou pour compléter ce ticket, les assistants sociaux sont à votre disposition.

Lien intranet : [Assistants sociaux](#)

Assurez-vous d'avoir déclaré votre handicap dans le ticket de déclaration d'un trouble, un handicap ou une maladie : [Déclarer un trouble, un handicap ou une maladie](#)

BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'assistante sociale
de votre région !

Information Sociale, Aide psycho-sociale, Absentéisme.



Bruxelles &
Brabant wallon

02 576 38 87

Jamila El Ouahmi
jamila.elouahmi@minfin.fed.be



Hainaut

02 577 65 37

Pascale Rousseaux
pascal.rousseau@minfin.fed.be



Liège

02 574 01 33

Muriel Bollinne
muriel.bollinne@minfin.fed.be



Namur et
Luxembourg

02 576 63 36

Kristelle Henkes
kristelle.henkes@minfin.fed.be

Nous pouvons aussi nous déplacer !

Intranet : Bien-être au travail > Assistance psychologique,
sociale et juridique > Assistants sociaux

Source : Intranet : <https://minfinbe.sharepoint.com/sites/minfin-intranet/FR/bien-etre/Pages/Assistance%20sociale%20et%20juridique/Assistants-sociaux.aspx>

Accueil > Centre d'aide > RH > Bien-être > Déclarer un trouble de la santé, un handicap ou une maladie

Déclarer un trouble de la santé, un handicap ou une maladie



Ce formulaire vous permet de déclarer un trouble, un handicap ou une maladie



Si vous souhaitez obtenir de l'aide ou pour compléter ce ticket, les assistants sociaux sont à votre disposition.

Lien intranet : [Assistants sociaux](#)

Veillez faire un ou plusieurs choix dans la liste ci-dessous en fonction de votre situation

- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Handicap moteur
- Personne en chaise roulante
- Handicap cognitif
- Trouble du langage
- Maladie chronique
- Autre

Décrivez ci-dessous votre situation personnelle et précisez les inconvénients que vous éprouvez dans l'exercice de vos fonctions

Ajoutez une attestation de votre médecin traitant ou de votre médecin spécialiste via "Ajouter des pièces jointes" en fin de cette page

Si votre incapacité est également reconnue comme un handicap, veuillez cocher ci-dessous les affirmations qui vous concernent et chargez votre attestation

- Je suis inscrit à l'AVIQ
- Je suis reconnu par l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées)
- J'ai droit à un travail adapté individuel ou une "allocation d'insertion - Personnes ayant un handicap grave délivrée" par l'Onem
- Je suis inscrit chez Phare/SBFPH
- Je suis inscrit chez Dienststelle für Personen mit Behinderung
- J'ai droit à une allocation de remplacement de revenus ou une allocation d'intégration (SPF Sécurité Sociale)
- J'ai droit à des avantages sociaux et fiscaux (SPF Sécurité sociale)
- J'ai droit à une place de parking pour personnes avec handicap délivrée par le SPF Sécurité Sociale
- Je dispose d'une European Disability Card
- Je suis victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et suis déclaré en incapacité de travail permanente à au moins 66% par le Fonds des Accidents du travail
- Je suis victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et suis déclaré en incapacité de travail permanente à au moins 66% par le Fonds des Maladies professionnelles
- Je suis victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et suis déclaré en incapacité de travail permanente à au moins 66% par un corps médical compétent
- Je suis victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et suis déclaré en incapacité de travail permanente à au moins 66% par décision judiciaire
- Je suis en possession d'une attestation de reconnaissance d'invalidité permanente délivrée par mon organisme assureur ou par l'INAMI

Vous avez une reconnaissance de 66% d'incapacité de travail

- Non
- Temporaire
- A durée indéterminée

Vous être supervisé par un organisme qui peut donner des renseignements complémentaires au sujet des adaptations de travail dont vous avez besoin

Numéro de téléphone / adresse e-mail